



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2023 124

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION AVANT-POST**

Considérant que dans le cadre des enseignements dispensés au sein du Conservatoire communautaire de musique et de danse, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay souhaite proposer aux élèves du département des musiques actuelles, un projet autour du funk et de la soul music,

Considérant que l'Association AVANT-POST, spécialisée dans la création et la recherche de projets artistiques dans le domaine des musiques actuelles organise des ateliers qui mixent apport théorique et mise en pratique,

Considérant que le contenu des ateliers encadrés par Benjamin COLIER, Charles Albert DUYTCHAEVER et Pascal LOVERGNE artistes musiciens, intervenants de l'association, correspond à la programmation souhaitée par la Communauté d'Agglomération pour les élèves du département des musiques actuelles du Conservatoire communautaire,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association AVANT-POST, dont le siège social se situe à Lille (59000), 165 rue des Bois Blancs, ayant pour objet, l'animation d'une rencontre et d'un atelier musical à destination des élèves du département des musiques actuelles, dans les locaux du satellite le samedi 4 mars 2023 et d'une représentation publique des élèves avec un *showcase* des intervenants le samedi 15 avril 2023 dans les locaux du site musique de Béthune, et ce pour un montant de 2 878,80 € net de taxe,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association AVANT-POST, dont le siège social se situe à Lille (59000), 165 rue des Bois Blancs, ayant pour objet, l'animation d'une rencontre et d'un atelier musical à destination des élèves du département des musiques actuelles, dans les locaux du satellite le samedi 4 mars 2023 et d'une représentation publique des élèves avec un *showcase* des intervenants le samedi 15 avril 2023 dans les locaux du site musique de Béthune, et ce pour un montant de 2 878,80 € net de taxe.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... **16. FEV. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **16 FEV. 2023**

Et de la publication le : **16 FEV. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

